



Approches différentielles de traitement des signalements

Préparé par Nico Trocmé, Theresa Knott, Della Knoke et traduit par Catherine Roy

Les services canadiens de protection et de bien-être de l'enfance répondent à un nombre croissant de signalements, qui incluent une diversité toujours plus grande de situations pouvant compromettre la sécurité ou le développement de l'enfant. En Ontario seulement, entre 1993 et 1998, on note une augmentation de 44 % des situations d'abus ou de négligence signalées aux agences de protection de l'enfance. Durant la même période, les situations fondées de compromission du développement ou de la sécurité de l'enfant ont doublé (Trocmé et al., 2002). Ces augmentations s'expliquent principalement par une hausse importante du nombre de signalements impliquant des situations de négligence ou d'exposition à de la violence conjugale. Ainsi, les situations rapportées d'abus physique sévère et d'abus sexuel représentent une proportion plus petite que jamais de tous les signalements enregistrés. Il demeure certes prioritaire de répondre rapidement au besoin de protection des enfants qui vivent des situations d'abus sévères. Par ailleurs, on note un intérêt grandissant pour le développement de modèles alternatifs de réponse, conçus pour répondre aux différents besoins des enfants maltraités et pour soutenir une collaboration plus efficace avec d'autres ressources communautaires qui dispensent des services.

L'approche différentielle

Des approches différentielles de traitement des signalements, parfois appelées «modèles alternatifs de réponse» ou «modèles multipistes», ont été développées dans bon nombre de juridictions à travers les États-Unis, l'Australie et plus récemment, en Alberta. Ces approches incluent un éventail d'interventions variées, destinées à répondre aux divers besoins des familles qui sont signalées aux agences de protection et de bien-être de l'enfance. Bien que certaines juridictions ont instauré des modèles à options multiples, notamment au Michigan, la plupart des approches différentielles de traitement des signalements sont inspirées de modèles dichotomiques où les

situations à «risque élevé» sont traitées par le biais des services traditionnels de protection de l'enfance. Les situations à «risque élevé» incluent tous les signalements d'abus sexuel, d'abus physique sévère, d'abus émotionnel, de négligence chronique, ainsi que les situations pouvant conduire à un chef d'accusation. Les situations moins urgentes sont acheminées vers des ressources alternatives. L'intervention met alors l'accent sur la coordination des services offerts, de manière à répondre aux besoins immédiats, de même qu'aux besoins à plus long terme des enfants et de leurs familles. Dans certaines juridictions, en Floride par exemple, les intervenants responsables d'évaluer ces situations n'ont pas l'autorité de retirer immédiatement les enfants de leur milieu familial. Dans de telles situations, la dispensation des services est partagée avec les ressources de la communauté. Les services sont alors offerts sur une base volontaire.

Résultats préliminaires

L'impact des approches différentielles de traitement des signalements commence tout juste à être évalué de manière systématique. Les résultats d'une première évaluation du modèle utilisé au Missouri indiquent que 71 % des signalements sont évalués par les ressources alternatives, alors que 29 % des signalements nécessitent une évaluation traditionnelle. Une fois la réponse différentielle initiée, les résultats indiquent une diminution de 9 % des signalements effectués aux services d'urgence téléphonique, une augmentation de la proportion de familles qui sont mises en contact avec des ressources communautaires, ainsi qu'un déclin du taux de récurrence des signalements, comparativement aux taux enregistrés dans d'autres juridictions. Enfin, la durée des épisodes de placement est significativement réduite, bien que le taux de placement ne fluctue pas. Les résultats préliminaires d'une évaluation expérimentale randomisée effectuée au Minnesota sont aussi encourageants. Plus précisément, ce modèle alternatif a permis d'augmenter de façon

significative le recours aux services communautaires sans que s'ensuive une augmentation du taux de récurrence des signalements (<http://www.iarstl.org>).

Bien que ces résultats soient prometteurs, la pertinence des approches différentielles de traitement des signalements dépend de la capacité d'orienter les familles signalées au type d'intervention qui leur est le plus indiqué. English et ses collègues (2000) ont comparé 1 263 situations familiales à «faible risque» ayant été dirigées vers des ressources alternatives, à 573 situations familiales à «faible risque» ayant reçu les services dits «traditionnels» des agences de protection de l'enfance. Aucune différence significative n'a été observée entre les deux groupes quant au taux de récurrence des signalements. Le niveau de risque particulièrement élevé de certaines situations familiales ayant été référées aux ressources alternatives constitue un aspect inquiétant des résultats obtenus dans le cadre de cette étude. Une orientation inappropriée vers des ressources alternatives pourrait augmenter la vulnérabilité de certains enfants «à risque», à des situations de mauvais traitements (Littlechild, 1998).

Les services de protection et de bien-être de l'enfance doivent développer une variété de modèles d'intervention permettant de répondre adéquatement aux différents besoins des enfants et des familles qu'ils desservent. Parce qu'ils permettent une plus grande flexibilité et peuvent promouvoir une collaboration plus efficace entre les pourvoyeurs de services de protection et d'autres sources communautaires de soutien, les approches différentielles de traitement des signalements sont prometteuses. Des exemples de collaboration communautaire et d'approches différentielles de traitement des signalements implantés au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en Australie seront examinés plus en détails lors du 4^e symposium national pour la protection et le bien-être de l'enfance, organisé par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. Ce forum sur invitation, se tiendra à Banff, les 20 et 21 mars 2003. Intitulé **Collaboration et approches différentielles**, ce forum sera l'occasion pour les décideurs canadiens de discuter des enjeux liés à ces thèmes avec des chercheurs et des gestionnaires d'agences de services qui ont eu l'occasion d'examiner de telles approches dans la pratique. Un recueil d'écrits inspiré des présentations et des discussions effectuées pendant le forum sera disponible à l'été 2003.

Références

Besharow D.J., Lowry M.R., Pelton L.H., Weber M.W. (1998). Four commentaries: How we can better protect children for abuse and neglect. *The future of children*, 8(1): 120-132 (disponible à <http://www.futureofchildren.org>).

Cameron G., Karabanow J., Laurendeau M.C., and Chamberland C. (2001). Program implementation and diffusion. Dans I. Prilleltensky, G. Nelson and L. Pierson (Eds.), *Promoting family wellness and preventing child maltreatment*. Toronto: University of Toronto Press, pp. 318-346.

English D.J., Wingard T., Marshall D., Orme M., Orme A. (2000). Alternative responses to child protective services: Emerging issues and concerns. *Child Abuse and Neglect*, Vol. 24 (3): 375-388 (disponible à <http://www.elsevier.com/inca/publications/store/5/8/6>).

Gordon A.L. (2000). What works in child protective service reforms. Dans M.P. Kluger, G. Alexander and P.A. Curtis (Eds.), *What works in child welfare*. Washington: CWLA Press, pp. 57-66.

Hetherington T. (1999). Child protection: A new approach in South Australia. *Child Abuse Review*, 8, 120-132.

Institute of Applied Research (2002). *Minnesota alternative response project evaluation: First annual report* (disponible à <http://www.iarstl.org/>).

Littlechild B. (1998). Does family support ensure the protection of children?: Messages from child protection research. *Child Abuse Review*, 7 (2), 116-128 (disponible à <http://www3.interscience.wiley.com/>).

Rivers B., Trocmé N., Goodman D., Marwah I. (2002). Reporting and beyond: Current trends in child abuse and neglect call for broader reforms. *Voices for Children e-Bulletin*, novembre (disponible à <http://www.voices4children.org/index.html>).

Siegel G., Loman A. (2000). *Missouri family assessment and response demonstration impact evaluation: Digest of findings and conclusions*. Institute of Applied Research, (disponible à <http://www.iarstl.org/>).

Trocmé N., Fallon B., MacLaurin B., Copp B. (2002). *Un système en transformation ? Une analyse comparative des études ontariennes sur les signalements de mauvais traitements envers les enfants (OIS 1993/1998)*. Toronto, ON: Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, Faculty of Social Work, University of Toronto (disponible à <http://www.cccw-cepbc.ca>).

Waldfoegel J. (1998). Differential response: A new paradigm for child protection. Dans J. Waldfoegel (Ed.), *The future of child protection: How to break the cycle of abuse and neglect*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.

Waldfoegel J. (1998). Rethinking the paradigm for child protection. *The future of children: Protecting children from abuse and neglect*, 8(1), 104-119 (disponible à <http://www.futureofchildren.org/>).

Liens

Alberta Response Model au site Internet de Alberta Children's Services, <http://www.child.gov.ab.ca/whatwedo/albertaresponse>

Call to action: Support proposal for CPS reform au site Internet de New York State Chapter of the National Association of Social Workers à http://www.naswnys.org/new/june_2002/support_cps_reform.htm

Child abuse intervention strategic planning meeting: Background papers, Examples of state-level legislation mandating the creation of dual-track child protection systems (Florida, Missouri and Virginia) au site Internet de National Institute of Justice à <http://www.ojp.usdoj.gov/nij/childabuse/app3a.html>

Child abuse intervention strategic planning meeting: Background paper #3, The creation of multiple response systems au site Internet de National Institute of Justice à <http://www.ojp.usdoj.gov/nij/childabuse/bg3h.html>

Child protective services reform legislative trends au site Internet de National Conference of State Legislatures à <http://www.ncsl.org/programs/cyf/CPSRLT.htm>

Child welfare project: What is community child protection? au site Internet de National Conference of State Legislatures à <http://www.ncsl.org/programs/cyf/whatisccp.htm>

Massachusetts: A state call to action: Working to end child abuse and neglect in Massachusetts au site Internet de Massachusetts Citizens for Children à http://www.masskids.org/cta/cta_iii_ch07.html

Minnesota Statutes 2002 au site Internet de Office of Revisor of Statutes, State of Minnesota à <http://www.revisor.leg.state.mn.us/stats/626/5551.html>

Minnesota Alternative Response Project Evaluation: First Annual Report au site Internet de Institute of Applied Research à <http://www.iarstl.org>

Missouri Family Assessment and Response Demonstration Evaluation Report au site Internet de Institute of Applied Research à <http://www.iarstl.org>

The Future of Children publications au site Internet de Future of Children à <http://www.futureofchildren.org/>

Les feuillets du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en protection de l'enfance.

Référence suggérée : Trocmé, N., Knott, T., Knoke, D. & Roy, C. (2003). *Approches différentielles de traitement des signalements*. Feuillelet d'information CEPB #4F. Toronto, ON, Canada : Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, Faculty of Social Work, University of Toronto.

Le CEPB est l'un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par Santé Canada. Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants est financé aussi par les Instituts de recherche en santé du Canada et par Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.



Ce feuillelet d'information peut être téléchargé à : www.cecw-cepb.ca



Centre of Excellence
for Child Welfare

Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants

www.cecw-cepb.ca